

Ministère de la Sécurité publique Personne-ressource : Mike Comeau, (506) 453-7142	Plaque d'immatriculation pour véhicule hors route <i>Loi sur l'administration financière</i> Règlement 85-205
Droit actuel: N/A Droit proposé: 25 \$ pour chaque nouvelle immatriculation En vigueur : 1 ^{er} avril 2009	Prévision des nouvelles recettes annuelles : 162 500 \$ Changement des recettes annuelles : 162 500 \$
Observation: Ces droits visent à récupérer les frais administratifs supplémentaires du programme, ainsi qu'à améliorer l'infrastructure de la Direction des véhicules à moteur.	